



RAPPORT ABRÉGÉ

Détection et suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes

LAC NOIR

Saint-Jean-de-Matha
Juillet 2020



Organisme de
bassin versant

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – OBV CARA

Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), est un organisme environnemental en constante évolution qui détient plus de 35 années d'expérience en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des lacs et cours d'eau. En 2002, elle a été officiellement reconnue comme organisme de bassin versant (OBV) par le Ministère nommé à cette époque Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Son territoire d'intervention de près de 4 500 km², recoupe ceux de 11 MRC dont les plus importantes sont Matawinie, Montcalm, Joliette, L'Assomption, Rivière-du-Nord.

Ses principaux mandats sont l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) ainsi que d'un plan d'action devant être représentatif des préoccupations et des priorités du milieu sur son territoire d'intervention nommé Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) l'Assomption.



**Organisme de
bassin versant**

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

Équipe de réalisation

Caractérisation des herbiers aquatiques et rédaction du rapport:

Charlotte Bergeron, étudiante au baccalauréat en Sciences biologiques à l'Université de Montréal (OBV CARA)

Jade Lacoursière, étudiante à la maîtrise en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke (OBV CARA)



Coordination du projet et révision du rapport :

Karine Loranger, technicienne forestière – chargée de projets (OBV CARA).

TABLE DES MATIÈRES

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – OBV CARA.....	1
MISE EN CONTEXTE	3
PORTRAIT DU LAC NOIR.....	4
CARACTÉRISATIONS	4
CONSTATS.....	5
RECOMMANDATIONS	8
POUR PLUS D'INFORMATION.....	10
BIBLIOGRAPHIE	11

Note au lecteur

Le présent rapport est une version abrégée du rapport complet produit à la suite de la caractérisation des herbiers aquatiques du lac Noir, les 15 et 21 juillet 2020.

L'objectif de ce document est de présenter de façon succincte le portrait du lac, de tirer des constats et finalement, de proposer des recommandations afin de maintenir et protéger la santé du plan d'eau.

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet financé par la MRC de Matawinie et la Fondation de la faune du Québec, l'OBV CARA accompagnera 10 associations de lacs dans l'application du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les lacs de villégiature du Québec* (MDDELCC, 2016), dont l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Noir et de la Rivière Noire.

Cet accompagnement vise principalement à rendre autonomes les associations de lac dans la prise en charge de leur plan d'eau. Ainsi, après la formation, ils seront en mesure de :

- ✓ Caractériser et cartographier les herbiers aquatiques
- ✓ Identifier les plantes aquatiques **indigènes**
- ✓ Détecter hâtivement et signaler la présence de plantes aquatiques **exotiques envahissantes** (PAEE).

À savoir : Avant la caractérisation, aucune PAEE n'avait été recensée au lac Noir. L'équipe avait alors comme objectif de vérifier si cet élément n'avait pas changé et d'identifier le maximum de plantes indigènes dans les zones patrouillées.



Protocole de détection et de suivi
des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)
dans les lacs de villégiature du Québec

Protocole élaboré pour les volontaires du
Réseau de surveillance volontaires des lacs (RSVL)



ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec

Image tirée de : MDDELCC, 2016

PORTRAIT DU LAC NOIR

Le lac Noir a deux stations d'échantillonnage (0579A et 0579B) et fournit les données récoltées au Réseau de surveillance volontaire des lacs. Entre 2010 et 2019, le lac Noir a été caractérisé par (MELCC, 2019):

- Transparence estivale moyenne en 2016: 1,9 m (0579A) et 2,1 m (0579B)
- Concentration estivale moyenne de phosphore total: 34 ug/L (0579A) et 31 ug/L (0579B)
- Concentration estivale moyenne de chlorophylle a : 3,5 ug/L (0579A) et 4,2 ug/L (0579B)
- Concentration estivale moyenne de carbone organique dissout: 4,6 mg/L (0579A) et 4,9 mg/L (0579B)

CARACTÉRISATIONS

- Date de la première caractérisation : 15 juillet 2020
- Date de la seconde caractérisation : 21 juillet 2020
- Météo : soleil
- Surface : petites vagues (un peu venteux)
- État des plantes : Mature
- Visibilité : moyenne

- Méthode utilisée : transect (couverture partielle)
- Prélèvement : points ciblés, avec les mains
- Visuel : aquascope, kayascope, œil nu, lunettes avec verres polarisés
- Secteurs patrouillés : tous les secteurs (niveau 4)
- Différents groupes étaient aussi présents lors de la caractérisation : l'association du lac, le regroupement des voisins du lac Noir ainsi que le Mouvement écologique mathalois

Le MELCC a d'ailleurs fourni une carte du lac séparé en sous-secteurs, afin de mieux situer la présence d'une PAEE en cas d'observation.



Carte tirée de : Gouvernement du Québec, 2019

CONSTATS

Plusieurs plantes aquatiques indigènes ont été recensées au lac Noir. L'absence de PAEE a aussi été constatée. Toutefois, il y a la présence de deux espèces exotiques envahissantes (EEE), soit le roseau commun (*phragmite*) et la salicaire commune.

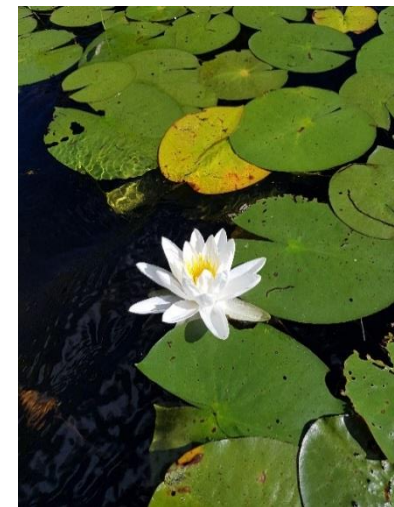
Les plantes aquatiques indigènes observées :

- Brasénie de Schreber
- Comaret des marais
- Dulliche roseau
- Éléocharis spp.
- Élodée de Nuttall
- Ériocaulon septangulaire
- Faux-nymphéa à feuilles cordées
- Grand nénuphar jaune
- Lobélie de Dortmann
- Myriophylle indigène
- Naïade flexible
- Nymphéa odorant
- Nymphéa tubéreux
- Pontédérie cordée
- Pontédérie cordée F. Taenia Fassett
- Potamot à feuilles submergées linéaires
- Potamot à feuilles submergées non linéaires
- Prêle
- Quenouille spp.
- Rubanier à feuilles étroites
- Sagittaire graminioïde
- Sagittaire à limbes foliaires hastés
- Scirpe noirâtre

- Utrriculaire intermédiaire
- Utrriculaire pourpre
- Vallisnérie d'Amérique



▲ *Pontédérie cordée*



▲ *Nymphéa odorant*

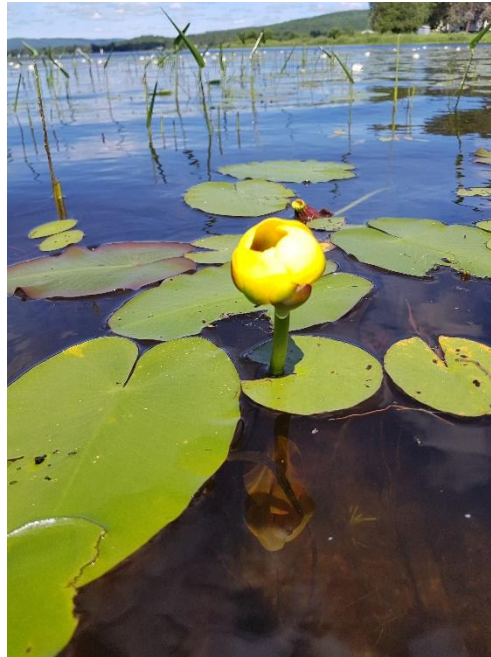
Des algues indigènes (*Chara* et *Nitella*) ainsi que l'éponge d'eau douce, une espèce animale, ont également été observées dans le lac Noir.

Les herbiers sont dominés par :

- Brasénie de Schreber
- Grand nénuphar jaune
- Pontédérie cordée
- Potamots à feuilles submergées linéaires et non linéaires
- Rubanier à feuilles étroites



▲ *Brasénie de Schreber*



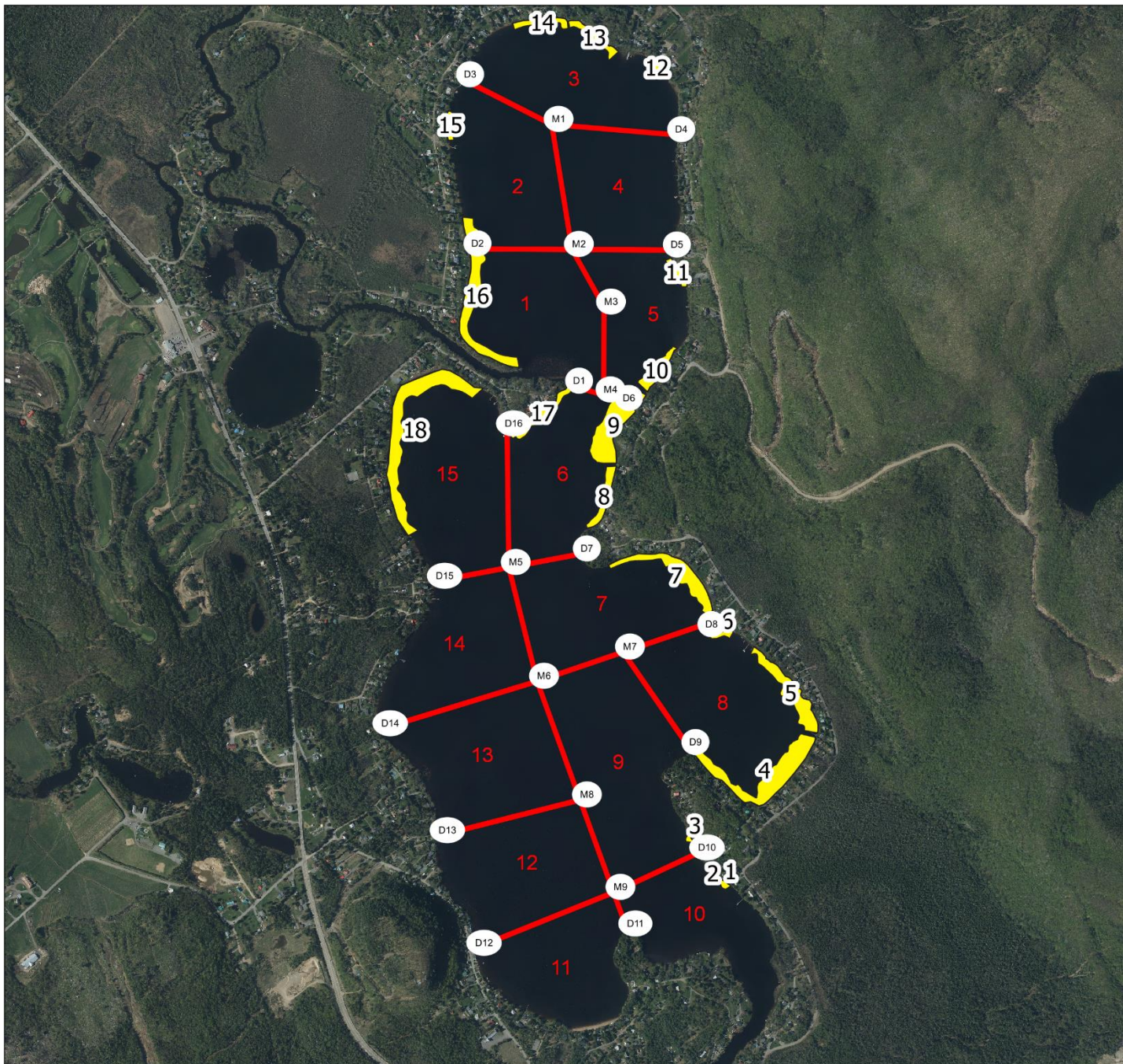
▲ *Grand nénuphar jaune*



▲ *Rubanier à feuilles étroites*

Cartographie des principaux herbiers

La carte suivante localise les principaux herbiers au lac Noir. Ces grands herbiers ont été délimités à l'aide d'un GPS lors de la journée de caractérisation, ce qui permettra d'en suivre l'évolution au cours des années.



Lac Noir

Informations sur le lac

Numéro RSVL : 579
 Numéro LCE : 00407
 Superficie : 2,43 km²
 Périmètre : 10,83 km

Secteurs ■
 Herbiers ■



Métadonnées

Système de référence géodésique :
 NAD83
 Projection cartographique : Québec
 Lambert

Sources

Cours d'eau : GRHQ, MELCC
 Orthophotos : 2017, MRNF

Réalisation

Réalisée dans le cadre du protocole
 de détection et de suivi des plantes
 aquatiques exotiques
 envahissantes

Corporation de l'Aménagement de
 la Rivière l'Assomption
 © CARA



RECOMMANDATIONS

Des actions réalistes sont proposées afin de créer des impacts positifs sur le lac et ainsi, limiter la prolifération des plantes aquatiques indigènes et l'introduction des PAEE dans le lac Noir.

Contrôler l'accès et la navigation des embarcations nautiques

- Poursuivre le nettoyage des embarcations ainsi que de leur remorque, avant leur mise à l'eau afin de limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Limiter le passage d'embarcations nautiques dans les herbiers de plantes aquatiques afin de limiter la propagation de certaines plantes



Limiter les apports nutritifs au lac

- Éviter l'utilisation d'engrais sur les terrains riverains
- Favoriser une bande riveraine adéquate respectant la réglementation
- S'assurer de la conformité des installations septiques (fosse septique et champ d'épuration) et procéder à un entretien adéquat

- Éviter l'utilisation de produits contenant du phosphate (présents entre autres dans les détergents à lessive)

Limiter l'érosion des berges

- Revégétaliser les bandes riveraines avec les trois strates de végétaux (herbacées, arbustives, arborescentes)
- Réduire la vitesse de navigation à proximité des rives. De bons exemples sont d'ailleurs déjà présents sur le lac.



Sensibiliser les riverains et les locataires

- Créer un code d'éthique pour le lac : permet de définir les bonnes pratiques, comme les vitesses de navigation recommandées ainsi que les embarcations autorisées
- Sensibiliser les plaisanciers à leur vitesse sur le lac, selon la profondeur des zones (panneaux d'information, bouées, escouade, pamphlet, etc.)
- Sensibiliser les riverains au rôle des plantes aquatiques au sein d'un lac
- Sensibiliser les riverains aux activités qui peuvent avoir un impact sur la prolifération de plantes

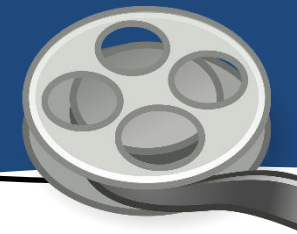
aquatiques (déboisement, l'utilisation d'une grande quantité de matériaux imperméables, l'utilisation de compost et d'engrais, etc.)

Procéder à un suivi régulier

- Effectuer des suivis réguliers annuels quant à la détection des herbiers aquatiques (indigènes et exotiques), autant dans le lac que dans les tributaires
- Former de nouveaux riverains ou bénévoles afin d'être à l'affût des changements
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes sur l'outil Sentinelle du MELCC (une application est aussi disponible pour les cellulaires)



Consultez le vidéo résumant la journée d'identification des plantes aquatiques



You **Tube**

POUR PLUS D'INFORMATION

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption
(CARA)

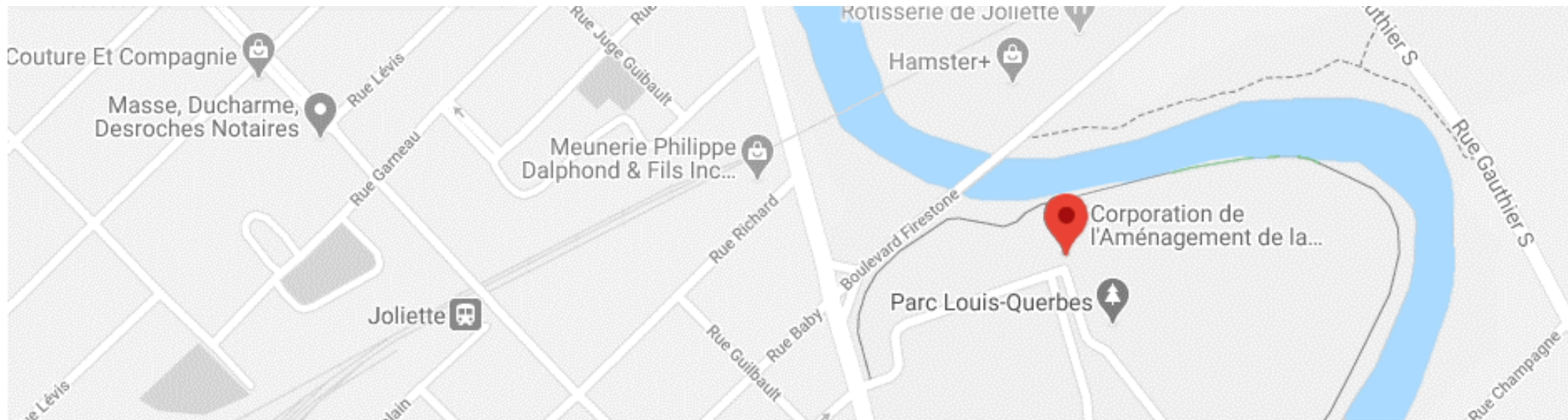
100, rue Fabre
Joliette (Québec)
Canada J6E 9E3

Téléphone: 450 755-1651
Télécopieur: 450 755-1653

myriophylle@cara.qc.ca



Suivez-nous sur notre page [Facebook](#)
et notre groupe : [Les Plantes aquatiques de Lanaudière](#)



BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec. (2019). Carte du lac Noir (00407) réalisée dans le cadre du protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), (2016). Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les lacs de villégiature du Québec. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/protocole-detection-suiviPAEE.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2019). Le Réseau de surveillance volontaire des lacs. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/rsvl_details.asp?fiche=579

MERCI À NOS PARTENAIRES

